

ENJEUX TRANSVERSAUX

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

ENJEU (issu du diagnostic) Cohérence gestion de l'eau / aménagement du territoire

ORIENTATION STRATEGIQUE 1
Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

OBJECTIF 1.1
Mettre en cohérence développement de l'urbanisation et disponibilité des ressources en eau

Dispositions

- Développer le partenariat entre acteurs du SCoT et acteurs du SAGE
- Accompagner les communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme
- Accompagner le SCoT dans la prise en compte des volumes prélevables de façon à adapter le développement futur de l'urbanisation à la ressource disponible
- Actualiser les schémas directeurs AEP pour mettre en cohérence les scénarios de développement de l'urbanisation avec les volumes prélevables
- Identifier les zones d'intérêt actuel et futur pour l'AEP (démarche ressources majeures) et définir les mesures de préservation pour prise en compte dans les documents d'urbanisme

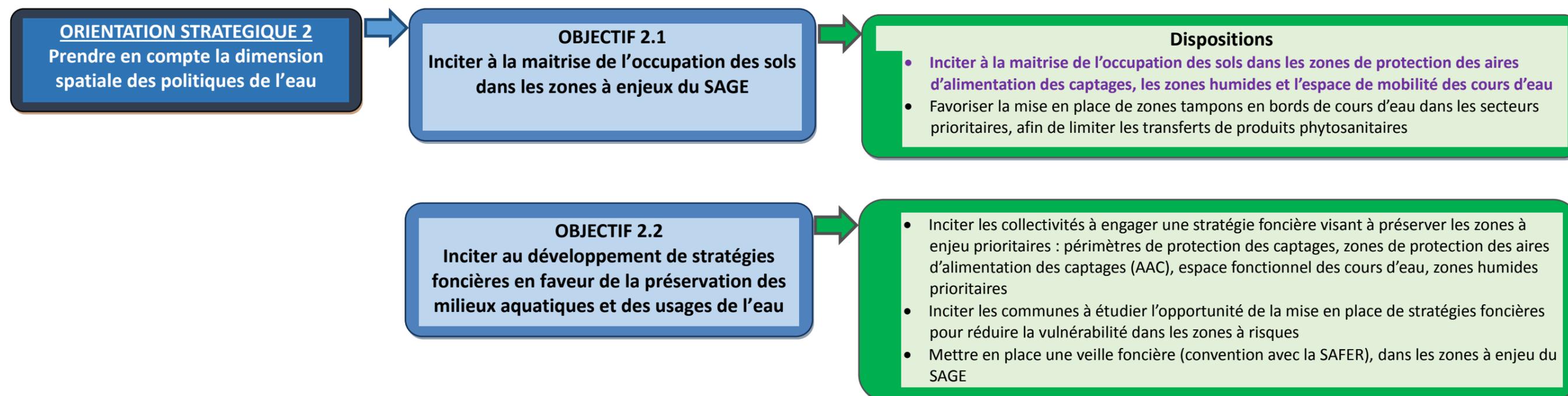
OBJECTIF 1.2
Améliorer la cohérence entre activités agricoles et disponibilité des ressources en eau

- Favoriser le maintien des activités agricoles dans les zones irrigables
- Veille de l'occupation agricole des sols, en particulier dans les périmètres irrigués
- Créer une Commission thématique Agriculture

OBJECTIF 1.3
Garantir la prise en compte dans les documents d'urbanisme des objectifs de protection des zones à enjeux du SAGE

- Veiller à la traduction dans les documents d'urbanisme des objectifs et des mesures de protection des aires d'alimentation des captages et des zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future, ainsi que des zones humides et de l'espace de mobilité fonctionnel
- Inciter les communes à élaborer une stratégie de réduction de la vulnérabilité au risque inondation dans le cadre de l'élaboration des PLU

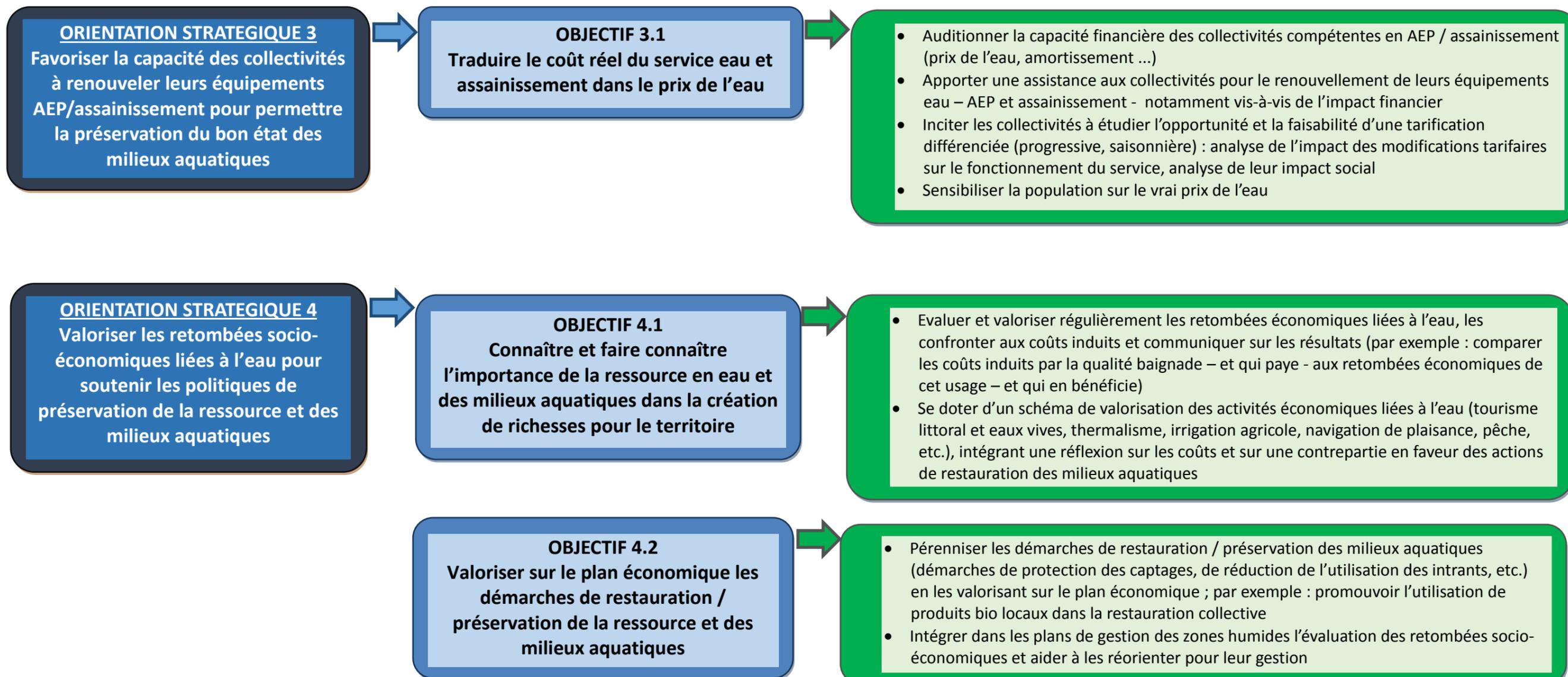
ENJEU (issu du diagnostic)
Politique foncière



Dispositions :

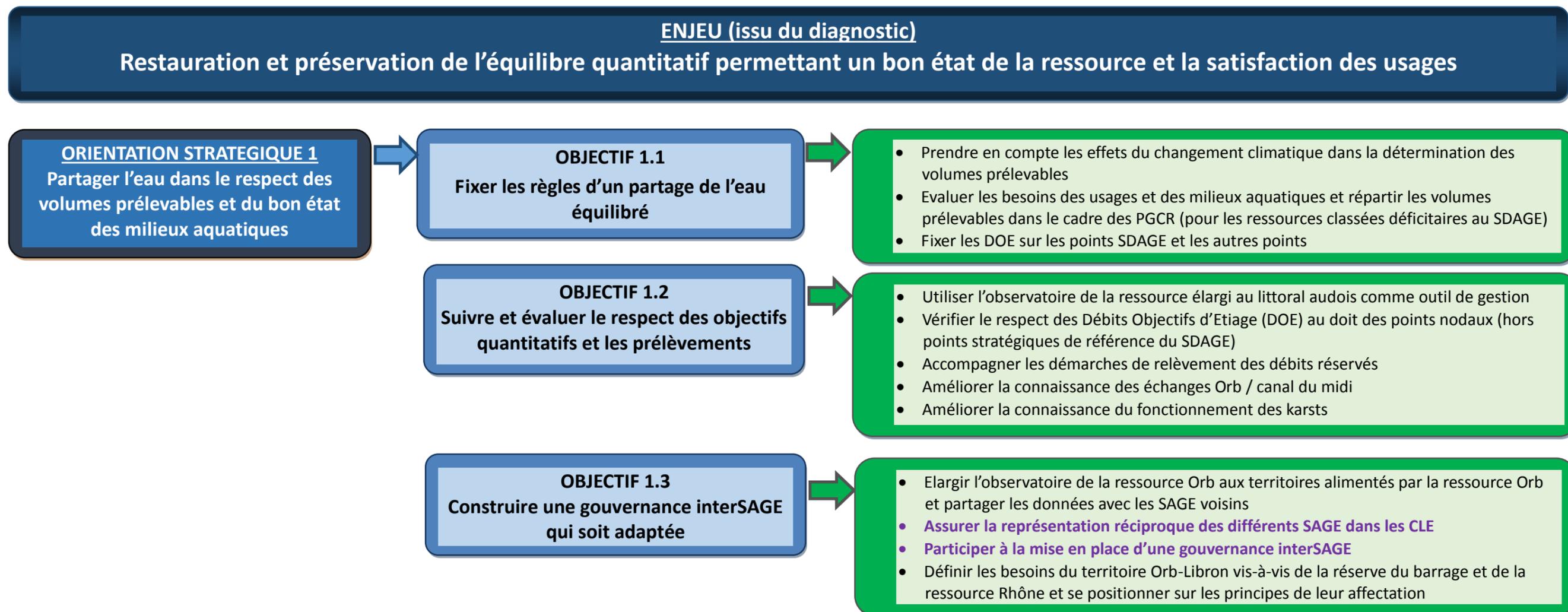
- **Violet** : à soumettre à la juriste

ENJEU (issu du diagnostic)
Financement de la politique de l'eau



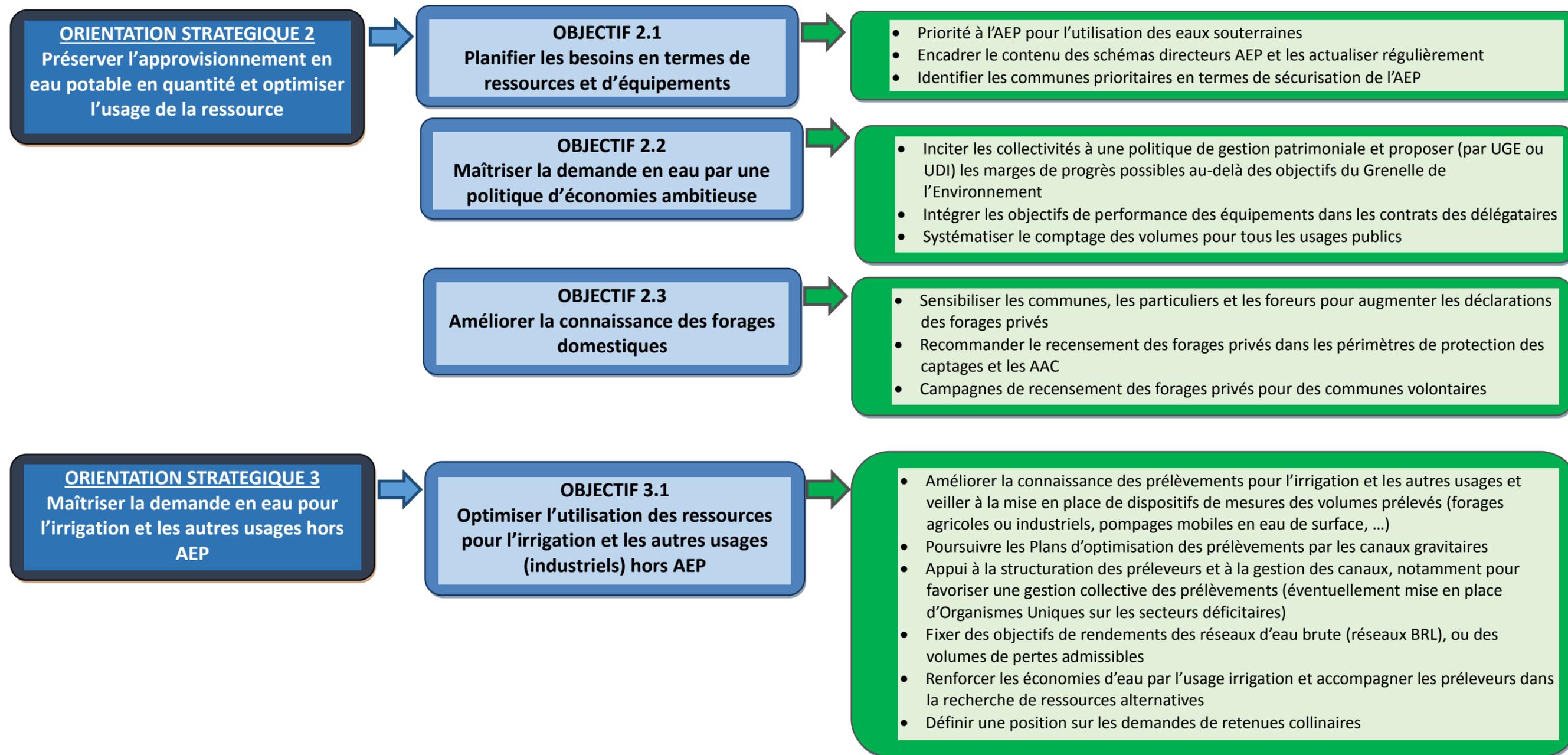
ENJEU « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE »

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE



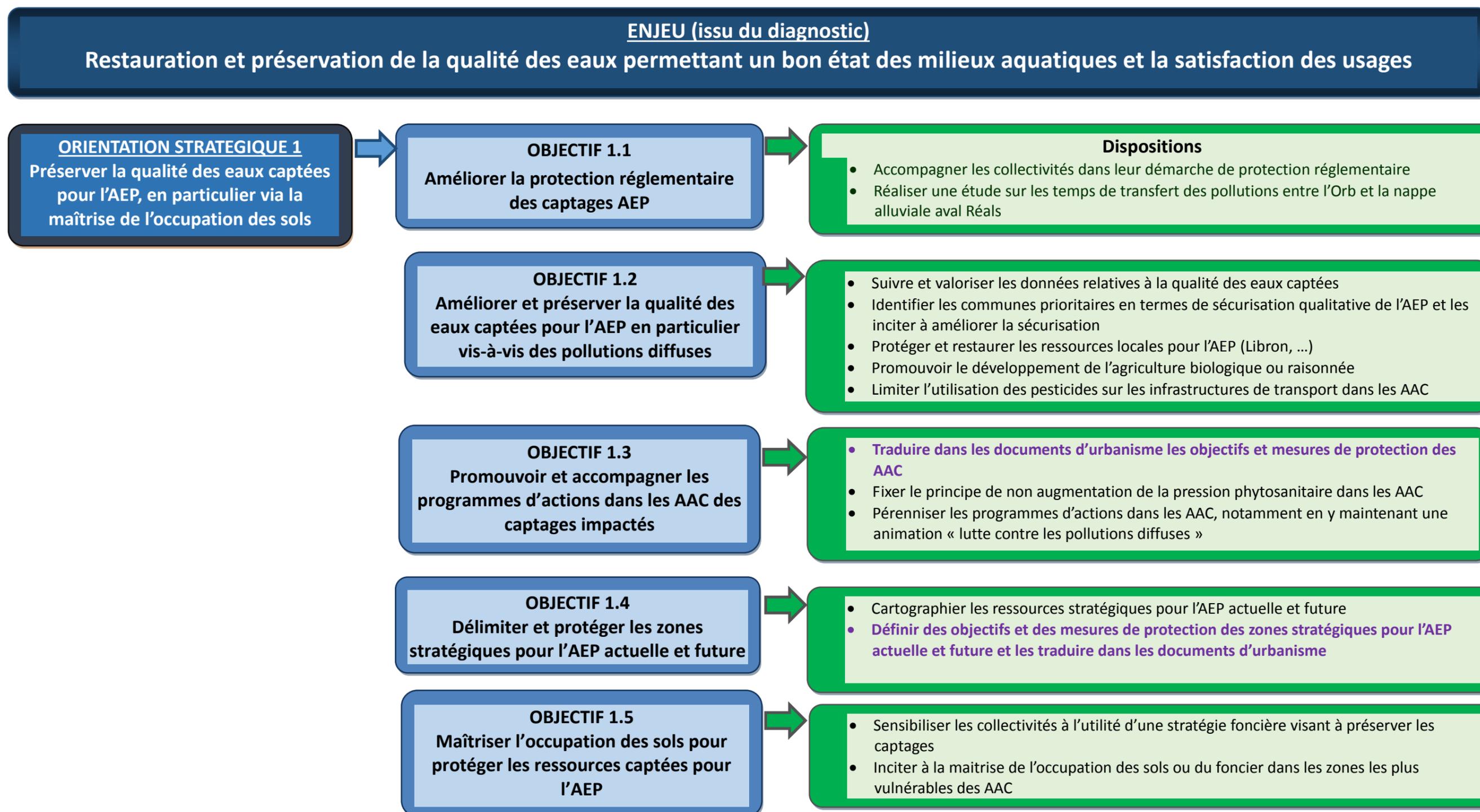
Dispositions :

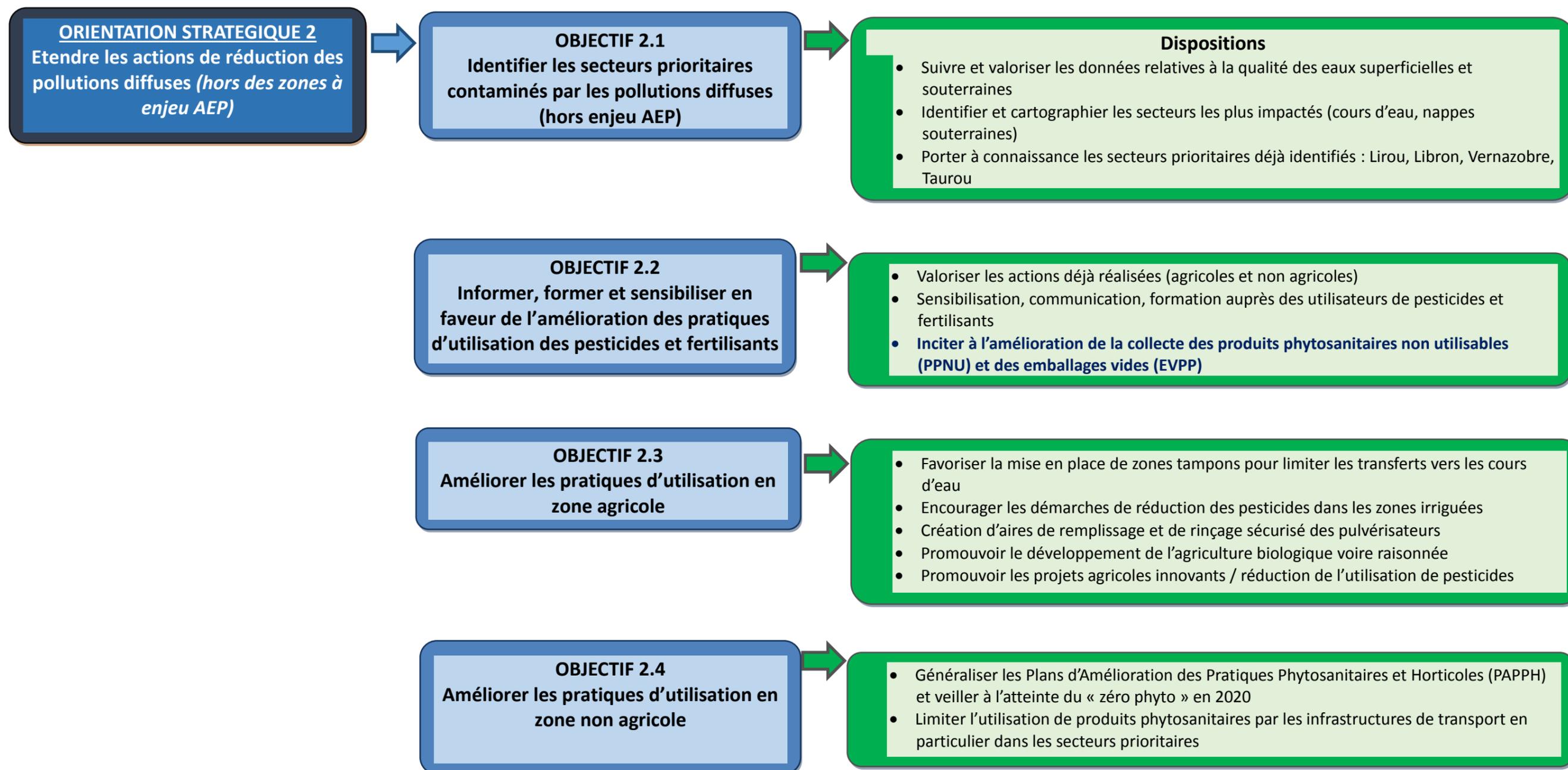
- **Violet** : à soumettre à la juriste



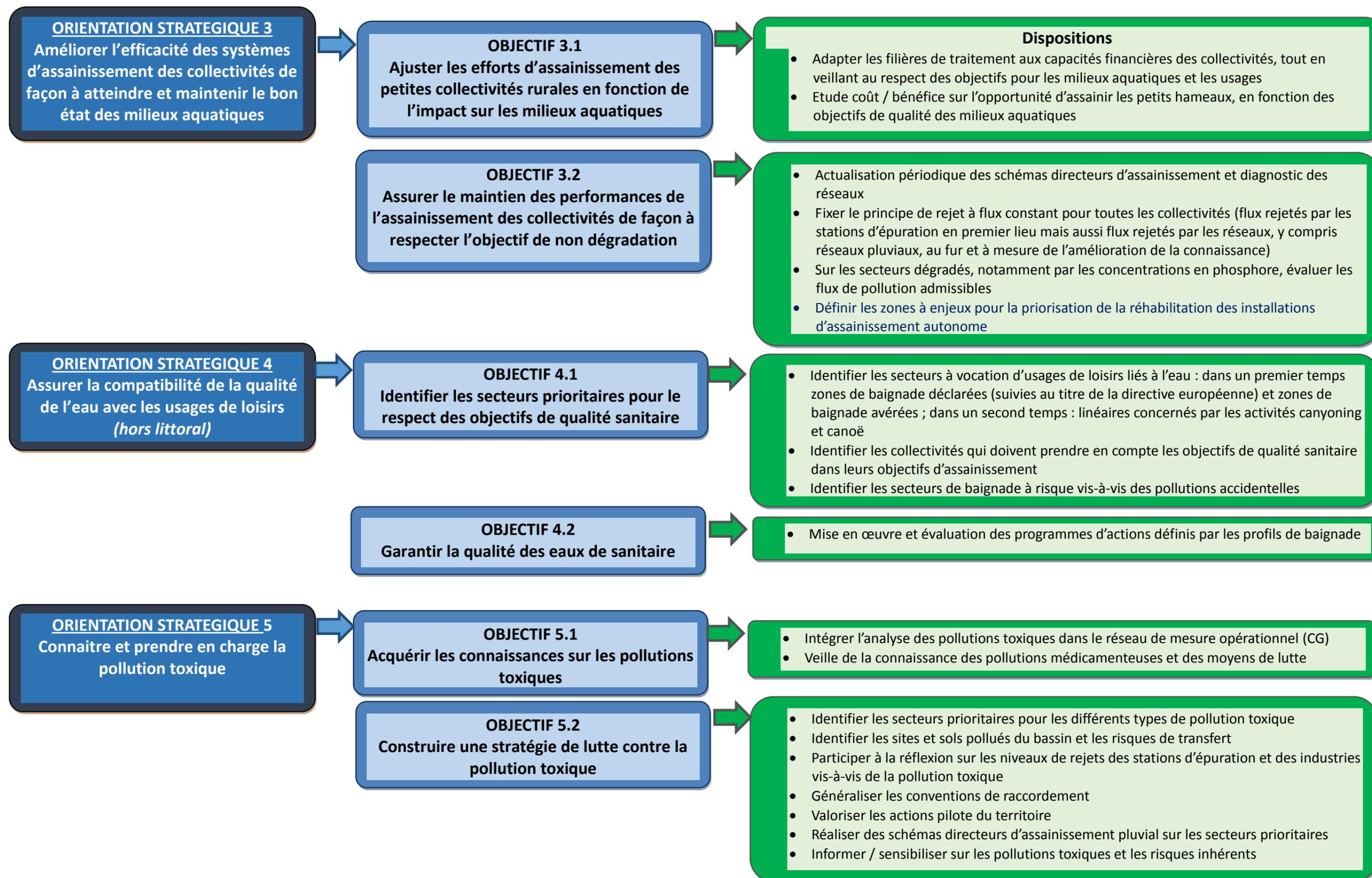
ENJEU « QUALITE DES EAUX »

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE





- **Violet** : à soumettre à la juriste



ENJEU « MILIEUX NATURELS ET ZONES HUMIDES »

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

ENJEU (issu du diagnostic)

Restauration et préservation des milieux naturels et des zones humides

ORIENTATION STRATEGIQUE 1
Consolider la connaissance et la protection du réseau de zones humides

OBJECTIF 1.1
Améliorer la connaissance des zones humides

Dispositions

- Compléter l'inventaire et la caractérisation des zones humides inférieures à 1 hectare et des zones d'intérêt probable (identifiées mais restent à investiguer)
- Etablir et valoriser l'état des connaissances sur les zones humides du territoire (porter à connaissance)

OBJECTIF 1.2
Favoriser la protection et/ou la restauration des zones humides

- Garantir la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme et pour tous les projets soumis à la réglementation (ICPE, IOTA, ...)
- Identifier les zones humides nécessitant la mise en place d'un plan de gestion concertée et les maîtres d'ouvrage potentiels
- Identifier les zones humides qui pourraient faire l'objet de mesures compensatoires dans le cadre de projets impactants (IOTA, ICPE)

OBJECTIF 1.3
Informer et sensibiliser pour la préservation des zones humides

- Mettre en place les échanges et la synergie entre les gestionnaires du bassin versant et ceux des milieux naturels
- Sensibiliser les propriétaires de parcelles en zones humides à leur préservation
- Communiquer sur les fonctions et les services des zones humides

ORIENTATION STRATEGIQUE 2
Améliorer l'état des milieux naturels et des zones humides via la restauration de la dynamique fluviale

Cf. ENJEU DYNAMIQUE FLUVIALE

ENJEU « DYNAMIQUE FLUVIALE »

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

ENJEU (issu du diagnostic) Restauration et préservation de la dynamique fluviale

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale à l'échelle du bassin, en synergie avec les autres thématiques (notamment la thématique inondation)

OBJECTIF 1.1

Restaurer et/ou préserver la dynamique fluviale et rétablir le transport solide

Dispositions

- Intégrer la cartographie de l'espace de mobilité fonctionnel
- Intégrer les objectifs de restauration de la dynamique fluviale et du transport solide, notamment les objectifs de préservation / restauration de l'espace de mobilité fonctionnel
- Prendre en compte les objectifs de préservation des habitats aquatiques, des zones humides connexes, et de la qualité des eaux
- Elargir les plans de gestion et d'entretien des cours d'eau à l'ensemble de l'espace de mobilité fonctionnel et y intégrer les objectifs de restauration hydromorphologique
- Etablir un inventaire des phénomènes de développement d'espèces envahissantes puis une stratégie de gestion (dont actions de sensibilisation)
- Suivre la topographie du lit des cours d'eau dans les secteurs altérés par les extractions en lit mineur et également sur l'Orb aval (effets des dragages)
- Evaluer l'impact des activités de loisirs sur la stabilité des berges de l'Orb aval
- Objectiver les impacts des lâchers de Montahut et de la gestion du barrage des Monts d'Orb sur les composantes hydromorphologiques du Jaur et de l'Orb
- Sensibiliser les élus et les riverains sur l'intérêt de la restauration de la dynamique fluviale

OBJECTIF 1.2

Restaurer la continuité biologique

- Affirmer les objectifs de continuité pour les grands migrateurs et contrôler le bon fonctionnement des dispositifs de franchissement piscicole
- Définir les objectifs de restauration de la continuité biologique pour les espèces locales
- Pour les obstacles à la continuité écologique (autres que les ouvrages prioritaires), identifier ceux où une étude de faisabilité du rétablissement de la continuité devra être réalisée intégrant une analyse gain écologique / coût économique
- Intégrer à chaque nouveau projet de franchissement piscicole un protocole de suivi de l'efficacité du dispositif
- Valoriser les résultats des suivis de l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicole

ENJEU « GESTION DU RISQUE INONDATION »

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE

ENJEU (issu du diagnostic) Gestion du risque inondation

ORIENTATION STRATEGIQUE 1
Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI en cohérence avec la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

OBJECTIF 1.1
Renforcer l'information préventive

Dispositions

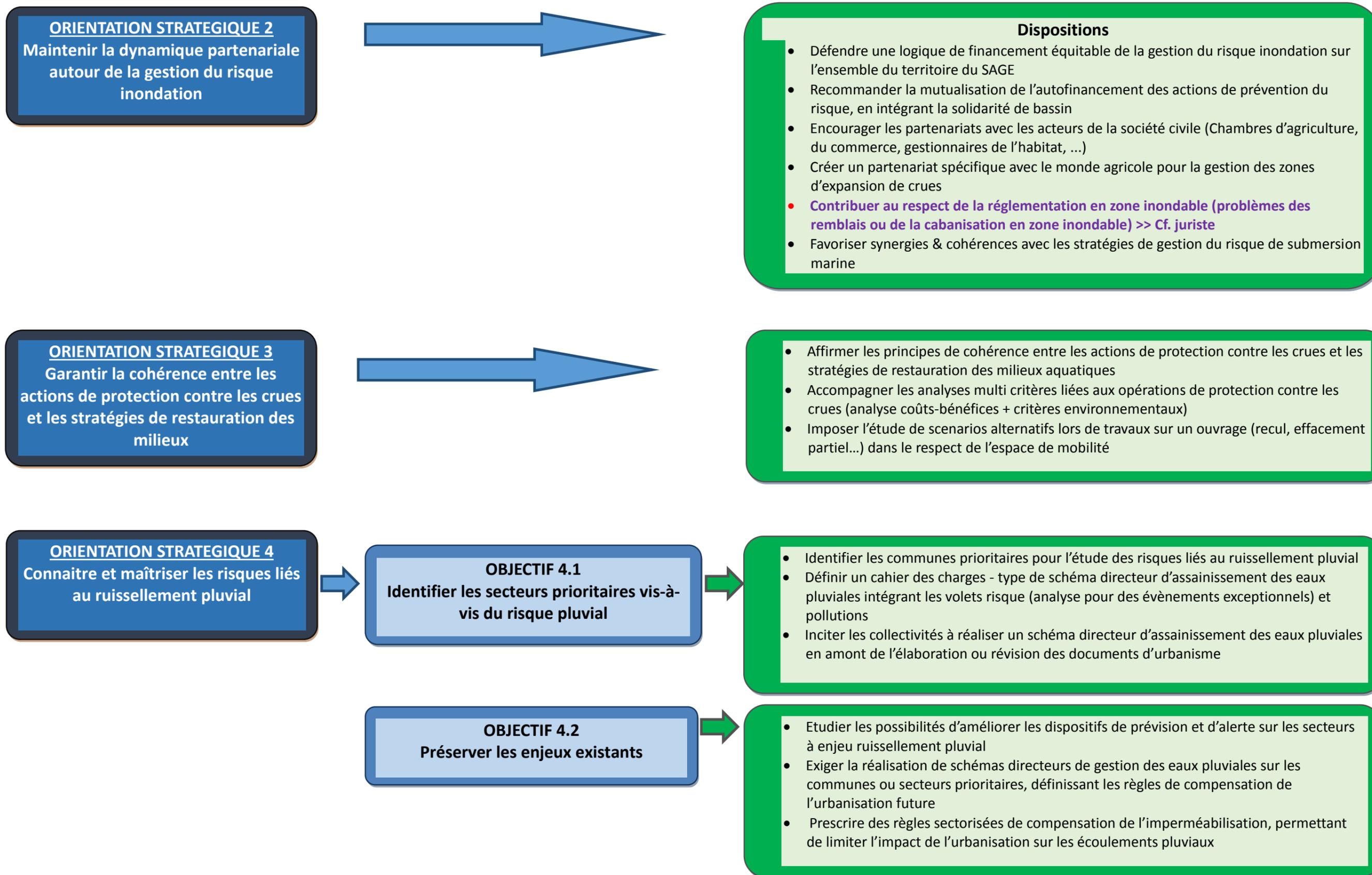
- Multiplier les actions de maintien de la culture du risque
- Suivre l'évolution de la perception du risque par la population
- Créer un observatoire de l'urbanisation en zone bleue PPRI
- Communiquer sur « le SAGE et le risque inondation »

OBJECTIF 1.2
Mieux vivre avec les inondations

- Améliorer la gestion de crise
- Encourager les stratégies « bassin versant » pour la gestion de crise
- Encourager les collectivités à engager des opérations collectives de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité
- Mobiliser les partenaires financiers potentiels pour optimiser les taux d'aides aux mesures de mitigation
- Accompagner les propriétaires des digues classées « sécurité publique » pour le respect de leurs obligations

OBJECTIF 1.3
Réduire les risques dans le respect des fonctionnements naturels

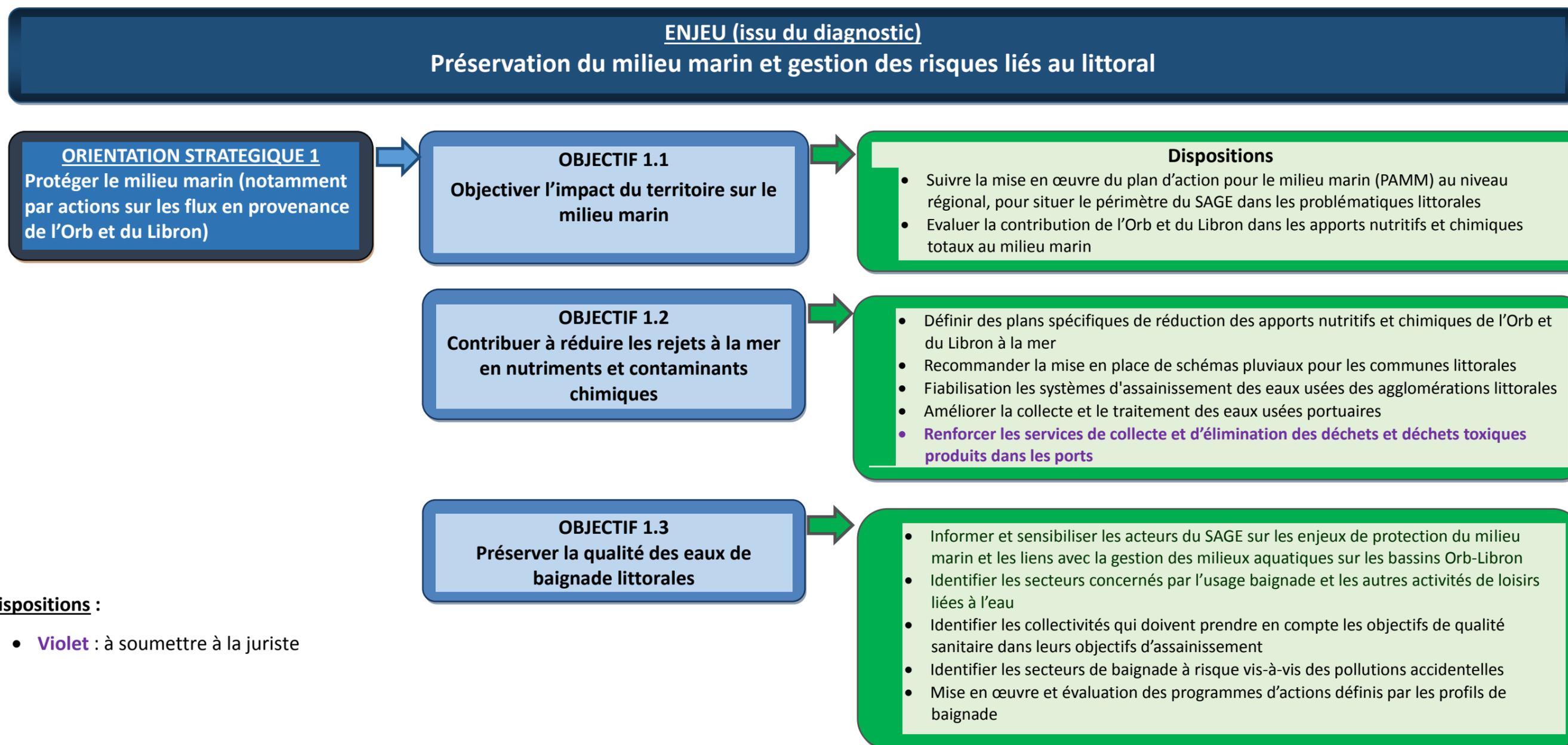
- Compléter la délimitation des zones inondables dans les secteurs hors PPRI (bassin de la Mare)
- Réaliser une étude visant l'identification des zones d'expansion de crues potentiellement (re)mobilisables et leur restauration éventuelle (arasements de diguettes, ...)
- Favoriser le ralentissement dynamique, en lien avec la restauration de la dynamique fluviale
- Accompagner la protection des lieux densément habités, dans le respect des fonctionnements naturels



ENJEU « MILIEU MARIN ET RISQUES LIES AU LITTORAL »

Remarque : les programmes de mesures du PAMM et du SDAGE 2016-2021 n'étant pas finalisés, les propositions ci-après sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement de ces démarches réglementaires.

STRUCTURATION DE LA STRATEGIE



Dispositions :

- **Violet** : à soumettre à la juriste

